

**PROVINCE DE QUÉBEC, LE 14 JANVIER 2019
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

Lundi, le quatorze (14) janvier 2019 se tenait à 20h00 au Centre municipal, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents, monsieur Magella Roussel, maire, messieurs les conseillers suivants : Ghislain Vignola, Yann-Érick Pelletier, Hugo Béland et Jasmin Couturier et mesdames les conseillères suivantes : Josée Martin et Myriam St-Laurent

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
M. Le Maire ouvre la séance par la prière.
- 2. 2019-001 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**
Il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Josée Martin en laissant l'item «Affaires nouvelles » ouvert.
- 3. 2019-002 LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu leur copie des procès-verbaux de la séance du 3 et 17 décembre 2018 avant la séance, la directrice est dispensée de la lecture.
2019-003 Il est proposé par Monsieur Hugo Béland et appuyé par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 3 décembre 2018 tels que présentés.
2019-004 Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 17 décembre 2018 à 20h00 tels que présentés
2019-005 Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance du 17 décembre 2018 à 20h15 tels que présentés
- 4. 2019-006 ACCEPTATION DES COMPTES**
Il est proposé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu unanimement l'acceptation des comptes du mois et les documents relatifs aux contrôles administratifs. Le montant des comptes est 56 081.75\$ pour le 2731.

LISTE DES COMPTES

Période 12

9167-6858 QUÉBEC INC.	DÉNEIGEMENT NON DÉC 2018	802	C1901547	1 031,90
ANGÉLINE ANCTIL	CONCIERGERIE DÉC 2018	DÉC 2018	C1901548	360,00
BELL MOBILITÉ INC	CELLE VOIRIE DÉC	DÉCEMBRE 18	L1800075	19,50
CONSTRUCTION BML DIV SINTRA INC.	TRANSAC-QUITTANCE CONST.BML	2018-12-06	M1801544	26 720,33
BOUFFARD SANITAIRE INC.	COLLECTE NOV 2018	126535	C1901549	2 024,22
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AVOCAT	DOSSIER PETITE CRÉANCE D.LANGL	42392	C1901550	672,60
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	AMPOULE	FCK0237048	C1901551	22,97
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS SENC	PRODUIT SOURIS	FCK0237965	C1901551	22,39
CIMOTA	SCELLEMENT FISSURES 9070-007	8881	M1801543	11 255,77
COMITÉ DÉVELOPPEMENT CONCERT ACTION	PROJET BUT SOUTIEN ORGANISME	2018-12	M1801545	2 239,77
DICKNER INC.	PANNEAU CUL DE SAC	31049742	C1901552	14,48
DIR. DE LA GESTION DU FONDS DU MERN	AVIS MUTATION	201803226442	C1901553	16,00
HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRE DE RUE NOV 2018	639701916477	L1800076	136,42
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. BUREAU	637002166895	L1800076	38,23
HYDRO-QUÉBEC	ÉLEC. 2236, RUE PRINCIPALE	629801945895	L1900001	621,73

HYDRO-QUÉBEC	LUMIERE DE RUE DÉC 2018	659502151236	L1900001	140,95
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE DÉC 2018	490835	C1901554	216,00
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RACCORDEMENT HOTTE S.MUNI	12761	C1901565	99,48
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RÉP.LUMIERE ROUTE 132	12762	C1901565	192,72
LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.	RÉP LUMIERE COIN RG 4 EST	12763	C1901565	172,66
LES SERVICES KOPILAB	1 CAISSE DE PAPIER	234904	C1901555	60,83
MAGELLA ROUSSEL	FRAIS DÉPL. COUR DOSSIER BML	6-12-2018	C1901556	20,09
MRC DE LA MITIS	HEURES INSPECTION NOV 2018	35431	C1901557	1 024,48
MRC DE LA MITIS	MISE A JOUR SERVITECH	35469	C1901557	1 006,48
MRC DE LA MITIS	FRAIS DE POSTE URBANISME	35506	C1901557	22,41
MRC DE LA MITIS	BACK UP INFORMATIK, ANTIDOTE19	35485	C1901557	114,70
MRC DE LA MITIS	QUOTE PART AJUST INFORMATIQUE	35528	C1901557	315,39
PALAIS DE JUSTICE DE MONT-JOLI	DÉPOT PETITE CRÉANCE	2018-12-06	L1900003	151,00
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	info serrure	nov-déc 2018	C1901558	56,00
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	POLE RIDEAU	nov déc 1	C1901558	24,11
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	LIVRE BIBLO	NOV DÉC 2	C1901558	19,65
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	BARRE ÉLECTRIQUE	NOV DÉC 3	C1901558	9,20
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	CROCHET	NOV DÉC 4	C1901558	1,43
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	DÉCO	NOV DÉC 5	C1901558	12,65
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	LETTRÉ RECOMMANDÉ	NOV DÉC 6	C1901558	11,50
PETITE CAISSE, TAMMY CARON, DG-SEC-TRS	CARREAU CLEP	NOV DÉC 7	C1901558	15,90
P.LABONTÉ & FILS	SHEARBOLT BOLT KIT, PETIT SOUF	194664	C1901559	9,14
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	remise déc 2018	déc 2018	L1800077	497,48
REVENU QUÉBEC	remise décembre 2018	déc 2018	L1800078	1 425,57
LES SERVICES DE NETT. PROF. ROTO-STATIC	RÉCURER PLANCHER S MUNICIPALE	13268	C1901560	1 745,09
LES TOILES DU BAS-ST-LAURENT	RÉPARATION CLENCHE PORTE	37330	C1901561	103,48
TRANSPORT JOCELYN OUELLET	ETENTRE TUFF RTE HARTON	4028	C1901566	40,24
ULTRAMAR	HUILE CHAUF.1644.1L/0.8800\$	479732	C1901563	1 663,47
ULTRAMAR	huile chauff. 828.4L/0.8460\$	479878	C1901563	805,78
VILLE DE MONT-JOLI	5 À 7 ÉLUS 20 DÉC 18	18911	C1901564	20,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	REPAS NOËL	2018-12-07	L1900002	680,94
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	2018-12-06	L1900002	28,31
VISA AFFAIRES DESJARDINS	CERTIFICATS CADEAU	165174	L1900002	150,00
VISA AFFAIRES DESJARDINS	MÉDIA POSTE	20181219	L1900002	28,31
				56081.75\$

BILAN DU MOIS

Salaires nets : 11 employés	9 049.87 \$
Total des factures :	56 081.75 \$
Totaux salaires et compte du mois :	65 131.62 \$
Chèque manuel et en ligne déjà payé (L-M)	44 134.31 \$
Salaires payés :	9 049.87 \$
Reste à payer :	11 947.44 \$

5. 2019-007

ADOPTION RÈGLEMENT 2018-09 **RÈGLEMENT 2018-09**

Règlement ayant pour objet de fixer le taux de la taxe foncière, de la sûreté du Québec, le service incendie ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, de la cueillette des matières résiduelles et inspections et ramonages de cheminée et la vidange de fosse septique

Attendu qu'un avis de motion a été donné par Monsieur Hugo Béland, à la séance régulière du conseil, du 3 décembre dernier, (résolution 2018-267);

En conséquence, il est proposé par Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Yann-Érick Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage ordonne et statue ce qui suit :

Article 1 Chaque fois que le total de toutes les taxes (y compris les tarifs de compensation pour services municipaux) dépasse \$300 pour chaque unité d'évaluation (art. 252, chap. F 2,1), le compte est alors divisible en quatre (4) versements égaux, dont le premier devient à échéance trente (30) jours après la date de l'envoi du compte, le second le 31 mai, le troisième le 31 juillet et le quatrième versement le 30 septembre.

Article 2 Les prescriptions de l'article 1 et 2 s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales ainsi qu'à toutes taxes exigibles, suite à une correction au rôle d'évaluation, sauf que l'échéance du second versement, s'il y a lieu, est postérieure à 60 jours qui suit la date d'exigibilité du premier versement.

Article 3 Pour combler la différence entre les dépenses prévues et le total des recettes spécifiques ainsi que les recettes basées sur le taux global de taxation, la taxe à l'évaluation sera la suivante pour l'année 2019 :

Taxe foncière générale :	340 032 \$
Sûreté du Québec :	38 254 \$
Service de sécurité incendie :	53 130 \$
Immobilisation	9 011 \$
Total :	440 427 \$

Article 4 Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2019;

Article 5 Le taux de la taxe générale est fixé à **0.80\$/100\$** d'évaluation, le taux de la taxe pour la Sûreté du Québec est fixé à **0.09\$/100\$** d'évaluation et le taux pour le service incendie, le taux est fixé à **0.125\$/100\$** d'évaluation et pour l'ensemble d'immobilisation du réseau le taux est de **0.0212\$/100\$** d'évaluation. Le tout, en vigueur au 1^{er} janvier 2019 pour un total de **1.0362\$/100\$** d'évaluation.

Article 6 Le tarif de compensation pour la cueillette des matières résiduelles et de la récupération et matières organiques est fixé de la façon suivante :

<u>Résiduelles et récupération</u>		<u>Matières organiques</u>	
Résidence :	197.25 \$	Résidence, ferme	17.50\$
Chalet :	98.75 \$	Chalet	8.25\$
Commerce :	287.00 \$		
Ferme :	269.00 \$		
Logement :	394.50 \$		
Conteneur ICI (pavillon, garage)	882.00 \$		
Conteneur ICI (ordure)	555.00 \$		

Article 7 Le tarif de compensation pour aqueduc et égout est fixé de la façon suivante :

Résidence = 1 unité:	1 251.40\$
Pavillon = 5 unités	
Garage = 2 unités	
Logement = 1 unité plus .75 par appartement supplémentaire	
Duplex = 1.75 unité	

Terrain vacant ayant un branchement de service : 226.58 \$

Article 8 Le tarif de licence pour chien est fixé au coût de 10.00\$ annuellement.

Article 9 Le tarif du service d'inspection et ramonage de cheminée est imposé et prélevé de tout propriétaire ou occupant d'un immeuble muni d'une cheminée, situé sur le territoire de la municipalité. Ledit tarif étant ainsi imposé pour couvrir les dépenses inhérentes à l'inspection et au ramonage obligatoire des cheminées devant être fait par un maître-ramoneur au moins une fois l'an. Le tarif pour l'année 2019 est de 25.86\$ à l'utilisateur du service seulement selon la liste reçue. Les contribuables payent le service en 2019 pour le service exécuté de l'année 2018.

Article 10 Le tarif pour la vidanges des fosses septiques, des fosses de rétention et les puisards pour le secteur de 300 m du Lac du Gros Ruisseau comme mentionné au Règlement 2017-02. Le tarif de compensation pour la gestion, la vidange des boues des fosses septiques et des puisards sont fixés à :

Vidange une fois par année :	225.20\$
Vidange une fois tous les deux (2) ans :	112.60\$
Vidange une fois tous les quatre (4) ans :	56.30\$
Puisard aux abords du Lac du Gros Ruisseau :	225.20\$

Article 11 Le taux d'intérêt est fixé annuellement par résolution conformément à l'article 981 du Code municipal et devient exigible à l'échéance de chacun des comptes de taxes.

Article 12 Le présent règlement annule tout autre règlement relatif à ce sujet.

Article 13 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Avis de motion : 3 décembre 2018
Présentation de projet : 17 décembre 2018
Adoption : 14 janvier 2019
Affichage : 15 janvier 2019

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.

6. **2018-008**

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS COMPTES EN ARRÉRAGES DUS À LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Monsieur Ghislain Vignola et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité fixe son taux d'intérêt pour les arrérages de taxes et de comptes à recevoir à 15% pour l'an 2019.

7. **2019-009**

**AUTORISATION DE PAIEMENT ENT. E NORMAND INC.
1^{ER} VERSEMENT ENTRETIEN CHEMIN D'HIVER**

Sur proposition de Madame Josée Martin et appuyé par Madame Myriam St-Laurent et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement pour l'entretien des chemins hiver 2018-2019 à l'Entreprise E. Normand inc. pour la facture # 71760 au montant de 25 869.38\$ taxe incluse.

8. **2019-010**

AUTORISATION DE PAIEMENT- MRC DE LA MITIS-MISE À JOUR DU RÔLE

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture 35512 à la MRC de La Mitis pour la mise à jour du rôle au montant de 4 528.14\$

9. **2019-011**

DEMANDE PROJET ÉTUDIANT-EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-

de-Lepage fasse une demande à emploi été Canada 2019 pour un projet étudiant pour le terrain, pour 2 postes d'animateurs de terrain de jeux à 40 heures semaines sur 7 semaines soit du 25 juin au 9 août 2019. Et nomme la directrice à remplir le formulaire et à signer les documents requis au nom et pour la municipalité.

10. 2019-012

POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage adopté la politique suivante en Prévention du harcèlement, de l'incivilité et la violence au travail.

11. 2019-013

AUTORISATION DE PAIEMENT- LES ÉLECTRICIENS JACQUES BÉRUBÉ INC.

Sur proposition de Monsieur Yann-Érick Pelletier et appuyé par Monsieur Hugo Béland et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage le paiement pour la facture 12697 au montant de 7818.30\$ et la facture 12764 au montant de 2408.73\$ pour un total de 10 227.03\$ à les Électriciens Jacques Bérubé inc. pour l'installation du système de chauffages par rayonnement à la salle municipale.

12. 2018-014

FORMATION-LA PRISE DE DÉCISION EN URBANISME

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier et appuyé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la formation « La prise de décision en urbanisme » pour Madame Myriam St-Laurent au coût de 200\$.

13. 2018-015

MANDAT-FIRME COMPTABLE-RAPPORT FINANCIER 2018

Sur proposition de Madame Myriam St-Laurent et appuyé par Monsieur Ghislain Vignola et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accorder le mandat de produire le rapport financier de l'année 2018 à la Firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L..

14.

AFFAIRES NOUVELLES :

15.

PÉRIODE DE QUESTIONS

16. 2018-016

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Madame Myriam St-Laurent, la fermeture de l'assemblée à 20h26.

Je, Magella Roussel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dir.-gén.sec.-trés.